

UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE **des Syndicats des ARDENNES**



Bourse du Travail - 21 Rue Jean-Baptiste Clément 08000 Charleville-Mézières
Tél : 03-24-33-23-21

Mail : udfo08@wanadoo.fr - Site : <http://08.force-ouvriere.org>

Charleville-Mézières le 28 juin 2017

Secrétariat de la Commission nationale
d'aménagement commercial (Cnac)
A l'attention de Monsieur le Président,
Monsieur Michel VALDIGUIE
Télédoc 121 - Bâtiment Sieyes
61, bd Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13

Nos réf : JPG/SD n° 62/17

Objet : implantation d'un magasin Leclerc à Belval et Warcq

Monsieur le Président,

En qualité de Président de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), vous allez prochainement vous prononcer sur l'implantation d'un nouveau magasin Leclerc sur les bans communaux de Belval et Warcq, communes situées dans le département des Ardennes. Par son vote en date du 19 mai 2017, la Commission départementale d'aménagement commercial des Ardennes (CDAC) a validé ce projet par huit votes favorables, deux abstentions et un vote défavorable. Au regard des positions exprimées, force est de constater que les associations de défense des consommateurs ne semblent guère enthousiasmées par le projet, les votes favorables appartenant en grande partie aux responsables politiques ayant la même étiquette...

Par un historique concis, l'enseigne avait déjà essuyé un refus en 2013 par votre Commission concernant sa demande portant à l'époque sur un site de Prix-les-Mézières, commune distante d'à peine quelques kilomètres du choix géographique retenu aujourd'hui et dans la même proximité périphérique de Charleville-Mézières.

Par ce courrier, nous tenons à vous exposer les conséquences négatives sur l'emploi actuel et sur les conditions de travail qu'aurait sa concrétisation pour les autres grandes surfaces ou équivalents situés dans le bassin de population de Charleville-Mézières...

Tout d'abord, il existe déjà un grand nombre d'enseignes sur la préfecture de département et son agglomération (Carrefour, Cora, Intermarché, Match, Lidl et Aldi) mais encore bien d'autres dans un rayon légèrement plus important (Leclerc et Intermarché à Sedan, Casino à Bazeilles, Carrefour Market à Renwez...). Aussi, l'offre actuelle répond confortablement aux besoins lorsque nous ramenons au millier d'habitants la surface commerciale existante ; ce ratio progresse naturellement - malheureusement - tout en étant d'ores et déjà supérieure à la moyenne nationale.

Ensuite, nous souhaitons attirer également votre attention non seulement sur l'érosion du nombre d'habitants ardennais estimée à 3 par jour mais également sur le revenu moyen bien inférieur à la moyenne régionale ou nationale, le tout accompagné d'un taux de chômage supérieur à celui de la métropole et d'une dégradation de l'emploi en dépit des discours optimistes de rigueur. Ces facteurs conjugués ne sont donc pas sans incidence sur la consommation des ménages locaux qui au mieux stagne dans les propos mais régresse dans les faits par l'absence d'un véritable pouvoir d'achat.

Ainsi, mettre en exergue la création **nette** d'emplois (allant jusqu'à 200 en régime nominal de fonctionnement), sans aborder une réelle augmentation globale de la consommation dans le devenir, ne nous semble en aucun cas judicieux... Car à ce titre, les premières extrapolations tendent bien à confirmer un glissement des chiffres d'affaire et de l'activité vers cette nouvelle enseigne donc à fragiliser les existantes.

Il est à noter que les entreprises qui créent ou reprennent une activité dans les Ardennes, en zone Bassin d'Emplois à Redynamiser (B.E.R.), ce qui est le cas, peuvent bénéficier durant une période de 5 ans d'exonération de charges fiscales et sociales. En ce sens, les salariés embauchés le seront sur ce dispositif. Même si Force Ouvrière cautionne sans restriction la création d'emplois, nous souhaitons néanmoins maintenir une concurrence saine et non en valider une autre sous une forme déloyale entre les enseignes liée uniquement au coût du travail.

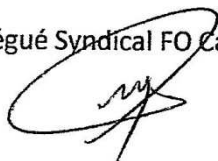
En outre, sans entrer dans le contournement des différentes communes par l'A304 qui ne sera déjà pas sans conséquence, la nature même du projet sur le long terme, à moins de vouloir liquider les différents commerces -incluant l'hôtellerie et la restauration- de proximité dans le centre-ville de Charleville-Mézières sur la durée, nous interpelle : comment croire à l'utilisation pérenne d'une infime partie d'un terrain de 12 hectares ?

Pour toutes ces raisons et sans entrer dans la faisabilité juridique de ce projet, notre Organisation Syndicale Force Ouvrière des Ardennes s'inscrit pleinement **contre** implantation d'un magasin Leclerc à Belval et Warcq.

En restant à votre écoute pour d'éventuels compléments et en vous remerciant pour l'attention portée à cette présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les plus respectueuses.

Dominique Prey

Délégué Syndical FO Carrefour



Le Secrétaire Général

Jean-Pierre GLACET

Gérald Pinteaux

Délégué Syndical FO Cora

